Nombres de délégués Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 44
Votes exprimés : 44
POUR : 44
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
22 novembre 2022
Date d'affichage :

22 novembre 2022

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

# DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN** 

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents: Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Claude MANIGAULT) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Clément POINTEAU – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN - Absents excusés : Claude CATRIN – Nathalie LABOSSE -

Absents: Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU -

Secrétaire de séance : Stéphane BARDOUX -

## Objet de la délibération

# REORGANISATION DES SERVICES ENFANCE MODIFICATIONS DE POSTES

Monsieur Christophe CHEYSSON, Vice-Président, rappelle que le directeur du secteur enfance de L'ISLE SUR SEREIN, JOUX LA VILLE et PRECY LE SEC a quitté ses fonctions au 2 octobre 2022.

La collectivité a mené une réflexion pour remplacer cet agent : soit en interne, soit en externe. Après des échanges réalisés avec les équipes du service enfance, la solution d'une réorganisation du service en interne a été retenue, ce qui permettra à certains agents une évolution de carrière au sein de la structure.

<u>La répartition des différents sites du service enfance</u> est modifiée afin de permettre un meilleur partage entre les différents secteurs. Le site de JOUX LA VILLE est désormais rattaché à celui de NOYERS (au lieu de L'ISLE). Voici les nouveaux secteurs :

- Secteur L'ISLE PRECY
- Secteur NOYERS JOUX
- Secteur GUILLON MONTREAL THIZY.

Cette nouvelle réorganisation impacte les postes suivants :

Fonction actuelle	Nouvelle fonction	Poste actuel	Nouveau poste
Sous-directrice Secteur L'ISLE JOUX PRECY	Directrice Secteur L'ISLE PRECY	Adjoint d'animation, à temps non complet (21/35ème)	Adjoint d'animation, à temps non complet (33/35ème)
Directeur Secteur NOYERS	Directeur Secteur NOYERS JOUX	Adjoint d'animation, à temps non complet (26,5/35ème)	Adjoint d'animation, à temps non complet (31,25/35ème)
Animateur Secteur L'ISLE	Sous-directrice Secteur L'ISLE PRECY	Adjoint d'animation, à temps non complet (20,25/35ème)	Adjoint d'animation, à temps non complet (30/35ème)
Directeur Secteur L'ISLE JOUX PRECY		SUPPRESSION du poste d'animateur, à temps complet	
Animateur Sites JOUX L'ISLE	Animateur Sites JOUX L'ISLE (+1 semaine centre)	Adjoint d'animation, à temps non complet (13,25/35ème)	Adjoint d'animation, à temps non complet (14,5/35ème)
Animateur Sites JOUX L'ISLE PRECY	Animateur Sites JOUX L'ISLE PRECY (+ 1 semaine centre)	Adjoint d'animation, à temps non complet (14,5/35ème)	Adjoint d'animation, à temps non complet (15,75/35ème)

#### 2022/109 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN - SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

De plus, par délibération en date du 10 octobre 2022, un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (8,25/35ème) a été créé pour exercer les fonctions d'animateur aux services périscolaires de NOYERS et de L'ISLE et au NAP de L'ISLE.

Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable le 8 novembre 2022 sur la modification des trois premiers postes (augmentation du temps de travail supérieure à 10 %) et sur la suppression du poste d'animateur.

Monsieur Christophe CHEYSSON propose au Conseil Communautaire de valider les modifications de postes décrites ci-dessus, avec effet au 1er Janvier 2023, à savoir :

### SUPRESSION DE POSTES:

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (21/35ème),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (26,5/35ème),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (20,25/35ème),
- 1 poste d'animateur territorial permanent, à temps complet.

#### **CREATION DE POSTES:**

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (33/35ème),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (31,25/35ème),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (30/35ème).

#### MODIFICATION DE POSTES:

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet, qui passe de 13,25/35ème à 14,5/35ème
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet, qui passe de 14,5/35ème à 15,75/35ème.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les modifications de postes telles que présentées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figureront au budget primitif enfance 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le sedrétaire de séance.

Stéphang BARDOUX

Le Président. Xavier COURTOIS